

Par **moisse**, le **03/12/2013** à **10:49**

Bonjour,
Les conditions générales de Chronopost international indiquent que seul l'expéditeur peut ouvrir un dossier sinistre. Donc ce n'est pas au "transporteur" comme vous semblez le comprendre, mais à l'expéditeur de remonter l'information sur la non livraison.
Bien sûr avec un commerçant chinois déjà payé, ce n'est pas simple.
Attention en outre aux frais de douane (TVA par exemple).
Un contact avec le service clients de Chronopost international : 0969391391 appel non surtaxé
Courrier : Chronopost international
Service clients particuliers
10 place du général De Gaulle
92768 ANTONY CEDEX
Vous munir du N° de colis et de votre adresse email.